



## Pouvez vous m'aider svp!!!!

Par **pple moko**, le **17/02/2011** à **18:54**

Bonjour,

je vous resume ma situation global au plus court.

Avec mon conjoint nous avons acheter un appartement en 2007 qui était vraiment dans un piteuse état, nous avons sollicité une entreprise qui nous a refais pratiquement tous les travaux nécessaire pour le remettre en état et le revendre par la suite. EN 2010 nous vendons cette appartement (qui n'a jamais était loué ou habité)et quelque mois après l'acheteur nous dit que la canalisation de la salle de bain n'est pas raccordé au tout a l'égout et que la fuite se propage chez le voisin.Le problème qui se pose c'est que l'on ne peux pas utilisé la décennale de l'entreprise qui nous à fait les travaux puisque celle ci n'est pas intervenue sur cette partie car elle était en apparence en bonne état. Merci de me conseillé